



VILLE DE REVIN

INFORMATION A MESDAMES ET MESSIEURS

LES RIVERAINS

DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

La ville souhaite vous informer que des travaux de réfection de la place de la République vont démarrer à compter du 9 septembre 2024 pour une durée d'environ 9 semaines.

Ces travaux font suite aux travaux déjà réalisés lors des années précédentes afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de REVIN. On peut citer par exemple les travaux réalisés sur cette même place, Avenue Gambetta ou encore sur les quais avec l'aire de fitness/cycliste.

L'aménagement s'inscrit dans une volonté d'écoconstruction souhaitée par les élus de la collectivité afin de rendre plus accueillante la place de la République qui fait office aussi d'entrée de ville depuis FUMAY. On y retrouve donc des zones de stationnement conçues avec des dalles 100% recyclées intégrant des végétaux ou encore des allées piétonnes en pavés avec systèmes d'absorption des eaux de pluie pour limiter le ruissellement. Cet aménagement permettra également de lutter contre l'effet dit d'îlot de chaleur urbain en limitant le recours aux matériaux type enrobés. Il permet de garder l'aspect fonctionnel pour lequel il est conçu (parking) tout en optimisant l'intégration du végétal dans l'espace urbain. La zone sera dite de rencontre (piétons prioritaires) avec une vitesse limitée à 20KM/H

Sur l'aspect opérationnel des travaux, l'entreprise EIFFAGE de ROCROI est en charge de les réaliser.

Ceux-ci se feront en deux étapes :

Etape 1 : Travaux côté gauche en partant de FUMAY pour une durée d'environ 1 mois,

Etape 2: Travaux côté droit et finitions côté gauche + côté droit pour une durée d'environ 5 semaines

La partie droite de la place de la République sera alors encore utilisable durant 1 mois environ à compter du 9 septembre sauf avancée plus rapide.

L'entreprise fera en sorte de causer le moins de gêne possible aux riverains mais il ne sera pas possible de circuler avec un véhicule lorsque les terrassements seront réalisés. L'entreprise est au courant qu'elle doit prendre en compte quelques cas particuliers comme le commerce de fruits et légumes ou les ambulances.

Vous trouverez au verso, le plan de principe de l'aménagement.



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
DE L'EAU**
RHIN•MEUSE

